



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Présents : Monsieur Vincent SAMPAOLI, Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN, Monsieur Martin VAN KERCKHOVE ; Monsieur Claude EERDEKENS, Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS, Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE, Madame Isabelle WALLET, Madame Cécile CORNET, Madame Pauline LEONARD, Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ, Monsieur Sébastien REMSON, Conseillers communaux ; Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général ;
Présidence pour ce point : Monsieur Claude EERDEKENS ;

1.11. OBJET : Prestation de serment et installation du Bourgmestre

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où le Bourgmestre, conformément à l'article L1123-4 §1, est Monsieur Vincent SAMPAOLI groupe PSD@;

Vu l'article L1126-1 du C.D.L.D., qui prévoit une prestation de serment du Bourgmestre qualitate qua;

Considérant que le Bourgmestre nouveau n'est pas le Bourgmestre en charge et qu'en conséquence il prête serment entre les mains du Président du Conseil communal tel que prévu à l'article L1122-15 du C.D.L.D. acté au point 1 du présent ordre du jour ;

Considérant que le Bourgmestre élu par le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visés aux articles L1125-1 et -2;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que Bourgmestre;

DÉCLARE :

Les pouvoirs du Bourgmestre Vincent SAMPAOLI (groupe PSD@) sont validés.

Le Président temporaire du Conseil communal se lève pour inviter le Bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du C.D.L.D. et dont le texte suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Le Bourgmestre Vincent SAMPAOLI est dès lors déclaré installé dans sa fonction et prend la présidence du Conseil communal.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Vincent SAMPAOLI

